haute savoie
le Département

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ANNECY, LE LUNDI 16 NOVEMBRE 2026

ROUTES

Le Conseil départemental de la Haute-Savoie déclenche son dispositif « viabilité hivernale »

Comme chaque hiver, le Conseil départemental de la Haute-Savoie mobilise d'importants moyens pour assurer le déneigement et la lutte contre le verglas sur les 3 000 km de routes départementales, situées entre 250 et 1 800 mètres d'altitude. Du 15 novembre au 15 mars, et jusqu'à mi-avril pour les routes les plus élevées, 450 agents sont mobilisés et assurent des astreintes 24h/24 et 7j/7 pour intervenir rapidement, garantir la sécurité de tous les usagers et maintenir de bonnes conditions de circulation sur le réseau départemental.

Dans un département de montagne, caractérisé par des axes routiers fortement exposés, supportant pour les uns l'accès aux stations de ski, pour les autres un important trafic pendulaire, le déneigement et la lutte contre le verglas mobilisent chaque hiver des moyens matériels et humains importants pour que les automobilistes puissent se déplacer dans les meilleures conditions de sécurité.

Ces interventions s'inscrivent depuis une quinzaine d'années en faveur du développement durable. L'enjeu est de **saler mieux et moins pour protéger les milieux naturels, sans pour autant remettre en cause la sécurité des usagers**.

Pour ce faire, le Département forme ses agents, optimise les circuits de déneigement et utilise également des matériels plus performants, recourant par exemple à des outils mesurant la salinité résiduelle sur la chaussée, le taux d'humidité, la température, et permettant de doser plus justement les quantités de sel en fonction des situations. Il n'y a ainsi plus de salage systématique des chaussées pendant l'épisode neigeux mais un raclage soigné de la neige, le salage intervenant désormais après la fin des précipitations.

La viabilité hivernale en chiffres :

> **48** CERD et points d'appui,

> **135** camions et chasse-neiges,

> **140** circuits,

> **450** agents mobilisés 7j/7 :
- dès 3h du matin avec les patrouilles,
- de 5h à 22h sur le réseau le plus fréquenté, soit sur 410 km,
- de 6h à 21 h sur le reste du réseau.

> Le Département consacre chaque année **entre 10 et 13 M€** pour assurer les opérations de viabilité hivernale.

Rendez-vous sur Inforoute74.fr !

Grâce aux webcams installées sur les routes départementales, il est possible de visualiser en direct l'état des axes routiers du réseau départemental.

Equipements obligatoires :

Dans le cadre de la loi montagne II, **du 1er novembre au 31 mars**, les véhicules circulant sur tout le territoire haut-savoyard doivent être munis de l'un de ces équipements pour améliorer la sécurité des usagers :

- 4 pneus hiver (véhicules légers) : homologués 3PMSF ou M+S,
- chaînes ou autre dispositif amovible (chaussettes…) : au moins pour 2 roues motrices.

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse
Célia PICARD
06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse
Leslie GUILLEMAIN
06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautesavoie.fr
hautesavoie.fr/espacepresse
@htesavoiepresse